

Les étapes d'une demande de subvention Leader

Je rencontre les animateurs Leader

Au 03 88 97 60 79 ou leader@petrbruchemossig.fr pour prendre rendez-vous. Cette étape permet d'évaluer si le projet est éligible.

Je dépose une demande d'aide minimale

Aucune dépense ne doit être engagée avant cette étape. L'accusé de réception de cette demande d'aide minimale est le top départ pour engager des dépenses.

Je présente mon projet devant le comité de programmation

Il s'agit du jury local du programme Leader, composé de personnes des secteurs public, associatif et privé. Si mon projet est retenu, je passe à l'étape suivante. Sinon, je peux peut-être améliorer le projet.

Je dépose ma demande d'aide sur la plateforme EUROPAC

J'y crée un compte, remplis les informations officielles me concernant et concernant le projet, puis je réalise ma demande d'aide.

Plateforme EURO-PAC : <https://europac.grandest.fr/sub/tiers/authentication/>

Je signe un engagement juridique

C'est le document juridique qui lie me lie au GAL et à l'autorité de gestion (la Région Grand-Est). A faire sur EUROPAC.

Je fais ma demande de paiement

Je fournis les factures et les justificatifs sur EUROPAC.

Je reçois le paiement

Tout au long du parcours, les animateurs Leader sont là pour vous accompagner dans les démarches.